

DILOY'S

Société Anonyme
au capital de 500 000 euros
Siège social : 2, Boulevard de Strasbourg
31000 TOULOUSE
341 928 836 RCS TOULOUSE

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DU 30 AVRIL 2024

L'an 2024,

Le 30 avril,

A 11 heures,

Sont présents :

- Monsieur Alain DILOY
- Madame Marie RUIZ épouse DILOY
- Monsieur Kévin DILOY
- Madame Jennifer DILOY

En conséquence, Monsieur DILOY Alain, Président du Conseil d'administration, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Directeurs Généraux délégués et fixation des pouvoirs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AD KD JD MD

NOMINATION DE DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Monsieur Alain DILOY expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté de deux Directeurs Généraux délégués et propose que ces fonctions soient conférées à :

- Monsieur Kévin DILOY, demeurant 4, avenue de la Gare – Villa 20 à GARIDECH (31380),
- Madame Jennifer DILOY, demeurant 6, rue Angel Bettini Del Rio – Résidence le Clos des Fées – Bât A – Appartement 1211 à L'UNION (31240),

Sur la proposition de Monsieur Alain DILOY, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité :

Monsieur Kévin DILOY, demeurant 4, avenue de la Gare – Villa 20 à GARIDECH (31380), en qualité de Directeur Général délégué, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Kévin DILOY conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Monsieur Kévin DILOY remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec Monsieur Alain DILOY, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Kévin DILOY disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La rémunération de Monsieur Kévin DILOY en sa qualité de Directeur Général délégué est fixée à la somme mensuelle brute de 6 362,60 euros en ce compris un avantage en nature tenant à l'utilisation d'un véhicule du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024.

Madame Jennifer DILOY, demeurant 6, rue Angel Bettini Del Rio – Résidence le Clos des Fées – Bât A – Appartement 1211 à L'UNION (31240), en qualité de Directeur Général délégué, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Madame Jennifer DILOY conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Madame Jennifer DILOY remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

AD KD JD MD

En accord avec Monsieur Alain DILOY, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Madame Jennifer DILOY disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La rémunération de Madame Jennifer DILOY en qualité de Directeur Général délégué est fixée à la somme mensuelle brute de 6 209,03 euros en ce compris un avantage en nature tenant à l'utilisation d'un véhicule du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Alain DILOY ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

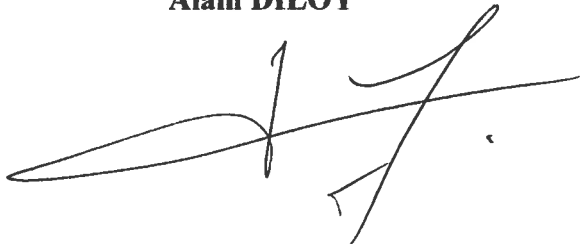
Avant de lever la séance, Monsieur Alain DILOY informe le Conseil d'Administration de son souhait de se retirer de la direction générale de la Société à la fin du premier semestre 2024.

Il invite en conséquence les membres du Conseil d'Administration à anticiper la fin de son mandat de Directeur Général de la Société afin qu'il puisse être pourvu à son remplacement dans les meilleures conditions possibles.

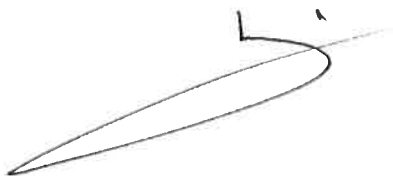
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président
Alain DILOY

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Administrateur
Kévin DILOY

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

Administrateur
Marie DILOY

A handwritten signature in black ink, with a large loop and a horizontal stroke.

Administrateur
Jennifer DILOY

A handwritten signature in black ink, with a large loop and a horizontal stroke.